

S'INSCRIRE AU PERMIS DE CHASSER DANS LA MARNE

Vous trouverez ci-joint toutes les informations nécessaires à votre inscription à l'examen du permis de chasser ainsi que le planning des sessions de formations théorique et pratique pour l'année.

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES :

- À réception du dossier complet, le candidat reçoit **par courrier** les outils de formation (qu'il doit apprendre avant la journée de formation), ainsi que les dates définies pour sa formation et son passage à l'examen.
- Le candidat reçoit individuellement **par mail** l'invitation à participer à la journée de formation (2 semaines avant).
- L'examen a lieu la semaine suivant la formation. C'est l'Office Français de la Biodiversité, OFB, qui transmet par mail **la convocation** au candidat.

CONTACTS FDCM

- Madame Vanessa ECORCHARD : permisdechasser@fdc51.com ou 03 26 65 17 85 pour l'administratif.
- Madame Audrey DESTENAY : a.destenay@fdc51.com ou 06 74 30 99 72 pour des questions techniques.

OÙ ENVOYER VOTRE DOSSIER

Fédération Départementale des Chasseurs de la Marne
Maison de la Chasse et de la Nature
Route Départementale 5 – le Mont-Choisy –
CS 90166
51035 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

POUR UN DOSSIER COMPLET :

L'Office français de la Biodiversité a mis en place un logiciel National permettant de se préinscrire au permis de chasser. Vous êtes dorénavant **obligés de réaliser les premières démarches** d'inscription via le site :

permischasser.ofb.fr

1 / Sur ce site il vous faudra remplir le document CERFA N° 13945*06.

Le numéro de portable et adresse mail y sont obligatoires afin de recevoir vos invitations et convocations.

Vous aurez deux sommes à régler sur ce site :

- 55€ pour la Fédération correspondant à votre journée de formation, votre repas le jour de la formation ainsi que le pack envoyé à votre domicile pour apprendre. **OU** 250€ si vous êtes résidant hors marne mais votre première validation nationale avec assurance sera comprise dans ce tarif
- 46€ (31€ pour les mineurs) pour l'OFB comprenant votre passage à l'examen et l'édition de votre permis

Il est important de suivre toutes les étapes jusqu'au règlement

Si vous optez pour le virement n'oubliez pas de mentionner dans les commentaires numéro de suivi que l'OFB vous aura transmis par mail suivi de votre nom et prénom (auquel cas l'OFB ne pourra relier votre paiement à votre dossier

2/ Une fois vos paiements effectués, votre dossier est finalisé, vous recevrez votre CERFA par mail, Imprimer le puis nous le renvoyer signé et accompagné de toutes les pièces qui vous sont demandées

Attention de ne pas dépasser l'encart de la case signature



3/ PIECES A JOINDRE A VOTRE CERFA :

□ Le choix d'une session

- Cochez la case de la session choisie sachant que votre dossier doit être à la Fédération au minimum un mois avant votre journée de formation

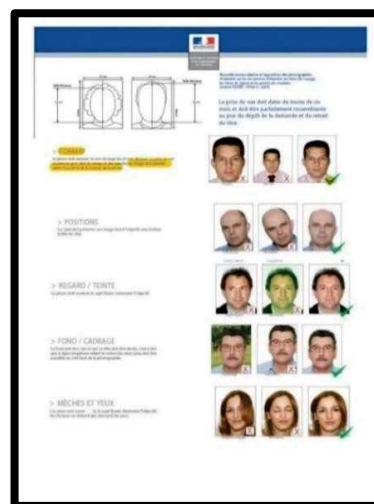


□ Photocopie d'une pièce d'identité recto/verso en cours de validité :

- Uniquement carte nationale d'identité ou passeport (pas de permis de conduire)
- Les 5 ans supplémentaires ne peuvent être ajoutés si vous étiez mineur à la création de votre CNI

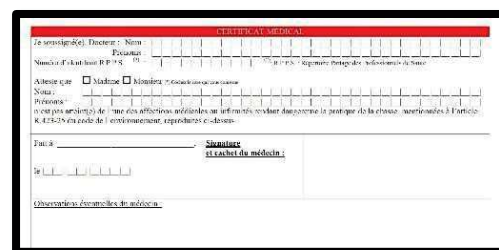
□ 1 Photographie d'identité couleur :

- Les photographies scolaires ne sont pas acceptées
- La photographie doit avoir **moins de 6 mois**
- Format 35x45 mm



□ Certificat médical :

- A compléter par votre médecin **directement au verso du CERFA**
- Le médecin doit apposer son tampon comportant son N° de RPPS
- Il ne doit pas y avoir **plus** de 2 mois entre la date du certificat médical et la date de votre CERFA.



□ De 16 à 18 ans :

Certificat de recensement, vérifiez qu'il soit signé.

□ De 18 à 25 ans :

Copie de l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC), vérifiez qu'il soit signé.

Tout dossier non complet ne peut être validé ni par la fédération ni par l'OFB.

Si vous avez des exigences sur les dates, n'hésitez pas à envoyer votre dossier au plus vite afin d'avoir de la disponibilité ainsi que le temps de préparer votre examen.

SI VOUS REUSSISSEZ VOTRE EXAMEN

- **Bonus validation nationale** : vous êtes « nouveau chasseur » et si vous validez votre permis de chasser moins d'un an après son obtention, vous bénéficiez d'une validation nationale à prix réduit.

Cette validation nationale « nouveau chasseur » vous permet de chasser le petit et grand gibiers sur l'ensemble du territoire national, départements d'Outre-Mer compris, pour 78,94 € *

- **Bonus sécurité** : si vous obtenez la note de 21/21 à l'examen pratique, lors du premier passage de l'examen, la Fédération Départementale des chasseurs de la Marne vous remboursera le timbre fédéral soit 30 € *
- **Bonus assurance** : lors de la validation du permis de chasser, si vous souscrivez l'assurance RC Chasse proposée par la FDCM en partenariat avec AXA Bénard, Sevestre et Borel Assurance, celle-ci vous sera remboursée soit 23 €*

EPREUVE DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

I. – Exercice pratique I : Evolution sur un parcours de chasse simulé avec tir à blanc notée **sur 7 points, dont 1 point de comportement général (*)** :

Le candidat est amené à franchir une clôture et/ou un fossé, arme en main, en respectant les règles de sécurité. Il doit également tirer ou s'abstenir de tirer lors du départ de plateaux d'argile propulsés de façon aléatoire soit sur une trajectoire ne présentant aucun danger, soit vers un véhicule, une haie, une maison, une silhouette humaine symbolisée par un mannequin.

II. – Exercice pratique II : Transport d'une arme dans un véhicule, noté **sur 1 point** :

Le candidat doit savoir disposer, dans un étui long ou un étui court, son fusil pour un déplacement fictif en voiture.

III. – Exercice pratique III : Epreuve de tir à l'arme à canons basculants ou semi-automatique avec cartouches à grenaille sur plateaux d'argile notée **sur 7 points, dont 1 point de comportement général (*)** :

Six plateaux d'argile sont propulsés d'une fosse derrière laquelle le candidat est posté avec une arme à canons basculants ou semi-automatique. Le candidat choisit au début de l'examen le type d'arme, à canons basculants ou semi-automatique, avec laquelle il est évalué lors de cette épreuve de tir.

L'un au moins d'entre ces plateaux est propulsé en direction d'une silhouette humaine pivotante se dressant face au candidat avant le tir.

Un au moins d'entre ces plateaux est de couleur rouge et symbolise un spécimen d'espèce d'oiseau protégée dont la destruction est interdite ou d'espèce dont la chasse n'est pas autorisée.

Le tir sur l'un des plateaux propulsés en direction de la silhouette humaine ou de couleur rouge est éliminatoire.

IV. – Exercice pratique IV : Epreuve de tir à l'arme à canon rayé sur sanglier courant pour un tireur posté en battue notée **sur 6 points, dont 1 point de comportement général (*)** :

Le candidat est placé dans la situation d'un chasseur posté en battue et doit connaître les différentes phases de l'organisation de ce type de chasse.

Il effectue ensuite un exercice de manipulation de la carabine comportant un démontage et un montage de la culasse et un chargement-déchargement de l'arme.

Il doit tirer à deux reprises sur une cible mobile symbolisant un sanglier quittant la traque, en respectant les règles de sécurité.

La transgression d'une règle de sécurité est éliminatoire.

Tout comportement dangereux au cours des exercices I à IV est immédiatement éliminatoire et interrompt l'examen.

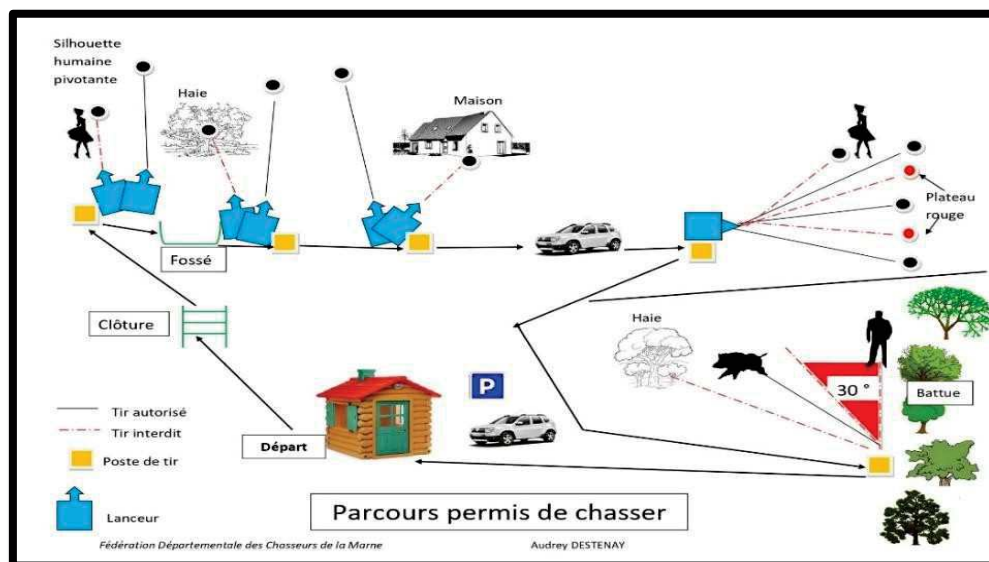
(*) Il est procédé à l'évaluation du comportement général du candidat au cours des exercices I, III et IV, à la fin de chaque exercice. Lorsque le candidat a fait preuve au cours de l'exercice d'une rigueur constante dans l'exécution des procédures de sécurité et de manipulation des armes, de vigilance et de respect de l'environnement de l'exercice, 1 point de comportement général lui est attribué pour cet exercice.

V. – Dix questions théoriques notées chacune sur 1 point pour un total de 10 points

Sont déclarés avoir satisfait à l'examen préalable à la délivrance du permis de chasser les candidats ayant obtenu la note minimum totale de 25 points sur les 31 de l'ensemble de l'examen :

- N'ayant pas eu de comportement éliminatoire sur les exercices et,
- Ayant correctement répondu à la question théorique éliminatoire.

PARCOURS PERMIS DE CHASSER



EPREUVES THEORIQUES ET PRATIQUES PERMIS DE CHASSER 2026

Formation théorique et pratique au centre de formation de la FDCM Maison de la Chasse et de la Nature au Mont-Choisy à Fagnières de 8h15 à 16h30.

Examen au centre de formation de la FDCM Maison de la Chasse et de la Nature au Mont-Choisy à Fagnières sur moins d'une demi-journée. Veuillez cocher la case de la session choisie, à réception de votre dossier complet, vous recevrez votre pack ainsi que vos dates de formation et d'examen définitives.

Nom : **Prénom** : **Téléphone** :

Pour les mineurs, téléphone d'un représentant légal :

Session 1 : COMPLETE

Session 2 : COMPLETE

Session 3 : COMPLETE

Session 4 : COMPLETE

Session 5 : COMPLETE

Session 6 : COMPLETE

Session 7 :

Formations théoriques et pratiques : ~~Lundi 7, mardi 8, mercredi 9, jeudi 10 ou vendredi 11 septembre 2026.~~

Date de l'examen : ~~Lundi 14, mardi 15, mercredi 16 ou jeudi 17 septembre 2026.~~

Session 8 :

Formations théoriques et pratiques : *Lundi 19, Mardi 20, mercredi 21, jeudi 22 ou vendredi 23 octobre 2026.*

Date de l'examen : *Lundi 26, mardi 27, mercredi 28 ou jeudi 29 octobre 2026.*

Session 9 :

Formations théoriques et pratiques : Lundi 30 nov, mardi 1^{er}, Mercredi 2, jeudi 3 ou vendredi 4 décembre 2026.

Date de l'examen : Lundi 7, mardi 8, mercredi 9 ou jeudi 10 décembre 2026.

Samedi : En 2026, deux sessions de formation auront lieu les samedis, sur l'un la partie théorique et pratique et l'examen sur le samedi suivant. Les inscriptions seront accumulées jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment de participants pour organiser une session. Veuillez noter que ces formations sont réservées aux personnes actives ou aux étudiants ayant un emploi du temps assez flexible pour accepter une date communiquée à la dernière minute.

Prévisions : Formation samedi 24 octobre 2026, Examen samedi 31 octobre 2026

***Les dates en gras et italiques sont durant
les vacances scolaires***

**Sous réserve de changements de dates et de places disponibles*